

MUNICIPALITÉ D'OKA

Oka, le 30 juin 2005

Monsieur Claude Desjardins
Président
Traverse Oka inc.
158, Main Road,
Hudson (Québec) J0P 1H0

**Objet: Votre étude d'impact environnemental du projet de modernisation de
Traverse Oka inc.**

Monsieur Desjardins,

Vous nous transmettiez en mars dernier une copie du document mentionné en rubrique, afin de recueillir nos commentaires et observations relatifs au contenu de l'étude. Celle-ci a été transmise à cet effet, aux services techniques de la municipalité pour étude. Suite à cette lecture, nous sommes en mesure de vous faire part de ce qui suit :

Dès le début de votre rapport, on mentionne que l'intégrité du quai municipal d'Oka sera préservée, car les installations d'accostage seront indépendantes. Nous sommes d'accord avec le principe, mais il demeure que :

- les infrastructures à construire sont adjacentes au quai;
- certains remblais s'accoteront potentiellement sur le quai;
- la profondeur des excavations pendant la construction peut affecter la stabilité du quai qui est en fait un remblai-poids non structural (mis à part la portion bétonnée à son extrémité sud);
- le dragage sera fait et couvrira plus de 66 % de la longueur du quai, et cela, au pied de l'enrochement actuel à la base du quai;
- la proximité des installations futures du débarcadère permanent limitera considérablement la facilité d'entretien et de réparation de cette infrastructure municipale qu'est le quai.

D'ailleurs, l'étude d'impact n'aborde aucunement ces questions. Le quai municipal ne fait pas partie de la synthèse des répercussions environnementales. Aucune mesure d'atténuation ne concerne cette infrastructure municipale.

.../2

Compte tenu de ce qui précède, il est de notre avis du devoir du promoteur de rassurer la municipalité en faisant les études nécessaires relatives à la stabilité du quai, sa pérennité et son entretien futur. L'interrogation majeure se situe au niveau du remblai- poids non structural mais la portion bétonnée n'est pas à négliger pour autant (profondeur dragage versus profondeur béton et palplanches).

De plus, nous apprécierions obtenir plus de détails sur le mur d'accostage et sur le déplacement de la guérite d'accueil. Aussi, il serait intéressant d'obtenir des profils à l'échelle longitudinale et transversale du projet du côté d'Oka pour être en mesure de juger de l'impact visuel plus globalement en terme de comparaison d'élévation des installations avec le quai municipal et le secteur environnant.

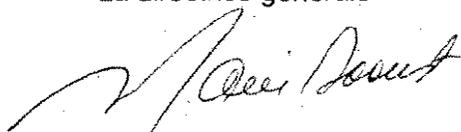
En terminant à ce sujet, nous nous attendons à ce que votre projet tienne compte, dans la mesure où elle s'applique, de l'information contenue dans le rapport du BAPE sur le projet de dragage.

Si de plus amples informations ou détails vous étaient nécessaires sur l'ensemble de nos commentaires nous vous prions de rejoindre monsieur Éric Blouin, directeur des services techniques de la Municipalité d'Oka.

Dans un autre ordre d'idée et tel que déjà discuté, il serait intéressant d'entreprendre sous peu les discussions concernant l'utilisation du côté Est du quai municipal.

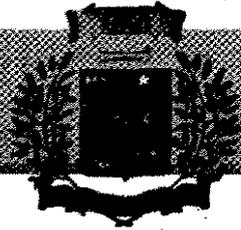
Espérant que ces commentaires et observations vous permettront de mieux cerner les préoccupations de la municipalité dans la réalisation de votre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur Desjardins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale



Marie Daoust

c. c. Monsieur Éric Blouin, directeur des services techniques



MUNICIPALITÉ D'OKA

17 août 2005

Monsieur Claude Desjardins
Président
Traverse d'Oka inc.
158, rue Principale
Hudson (Québec) J0P 1H0

**Objet : Votre étude d'impact environnemental du projet de modernisation de
Traverse Oka inc.**

Monsieur,

Dans une lettre datée du 30 juin dernier, nous vous faisons part de nos commentaires relatifs à certaines inquiétudes principalement en ce qui a trait à la pérennité du quai municipal adjacent à votre projet. En date du 12 juillet 2005, votre consultant Genium adressait une série de réponses à notre questionnement. Depuis cette communication, les échanges entre votre entreprise et la Municipalité ont été nombreux afin de répondre adéquatement à toutes les questions que soulève ce projet de modernisation pour la Municipalité. Par la présente, nous souhaitons donc accuser réception des différentes précisions fournies à la suite de nos commentaires initiaux.

Concernant le dragage, cette activité est la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) au bénéfice de Traverse d'Oka inc. On nous mentionne qu'il s'agit essentiellement des mêmes caractéristiques de dragage que par les années antérieures. Il revient donc à ce ministère la responsabilité de s'être assuré que les travaux projetés de dragage n'affecteront toujours aucunement la stabilité du quai. Nous reconnaissons que l'ajout nécessaire d'un tapis anti-érosion, en regard de la modernisation des activités de la traverse, constitue une protection additionnelle assurant la stabilité de l'infrastructure municipale. À ce sujet, nous exigeons cependant que ce tapis n'offre aucun espacement entre celui-ci et l'encochement actuel au pied du quai (voir vue en plan daté du 2005-07-12). Toutes les réparations éventuelles de cet encochement devront pouvoir s'accoter adéquatement au tapis afin de ne présenter aucune zone faible à l'action des vagues.

En ce qui a trait à la culée d'approche et la tour de levage, les réponses formulées répondent adéquatement à nos préoccupations. Effectivement, les travaux d'encochement, d'abord pour la protection de ces ouvrages, amélioreront la situation et réduiront les effets de l'action des vagues au pied du quai. Tout au long de ces travaux, vous nous

... 2

assurez également que l'entrepreneur sera tenu d'utiliser une méthode de travail reconnue pour garantir la stabilité du quai pendant ces travaux. Éventuellement, la zone en eau située entre la culée d'approche et la tour de levage sera le lieu propice d'eau stagnante et d'accumulation de détrit. Il reviendra alors à Traverse d'Oka inc. l'obligation de garder cet endroit propre afin que soit préservé la beauté des lieux qui en fait un endroit très fréquenté par les touristes.

Pour ce qui est du mur d'accostage, vos précisions ont été importantes afin de bien comprendre l'impact de cet équipement à proximité du quai. Selon les plans soumis, c'est particulièrement à cet endroit que la Municipalité désire qu'il n'y ait aucune discontinuité mentionnée au 2^e paragraphe entre l'enrochement actuel et le tapis anti-érosion.

Avec le transfert de la guérite pour les besoins d'amélioration de l'accès, la Municipalité préconise fortement une intégration des équipements d'éclairage à la rampe d'embarquement et l'utilisation de câblages électriques enfouis. Une telle action améliorera l'esthétique visuelle des lieux en bordure de l'eau. Dans la poursuite de la réalisation de ce projet, les services techniques de la municipalité seront en mesure de fournir les données et les instructions nécessaires pour le raccordement de la guérite à son nouvel emplacement aux infrastructures souterraines (aqueduc et égout). Le service d'urbanisme sera également impliqué afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur d'autant plus qu'il s'agit d'un terrain de propriété municipale.

Considérant l'objet du dernier paragraphe de la lettre de Genium datée du 12 juillet 2005, la Municipalité d'Oka vous demande que l'implantation des équipements soit déplacée vers l'ouest afin qu'il existe un dégagement de 4 à 5 m entre l'infrastructure municipale et celle privée. Selon nos calculs, cette exigence implique un déplacement de l'implantation au plan variant de 1,26 à 2,64 m. Le dégagement sera au bénéfice des deux parties afin d'assurer l'entretien futur éventuel de nos infrastructures respectives.

Enfin et tel que nous l'avons discuté, nous attendons également le dépôt d'une illustration additionnelle présentant l'impact visuel du projet de modernisation des activités de votre entreprise considérant le quai sur toute sa longueur et, dans la mesure du possible, en lien avec les bâtiments environnants.

Espérant que le contenu de la présente lettre s'intègre bien dans la poursuite de la démarche pour la réalisation de votre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des services techniques,


Eric Blouin, ing.

/éb

c. c. Mme Marie Daoust, directrice générale